

JO 2024 : l'interdiction de rouler sur les voies olympiques, un casse-tête pour les ambulances !

Les ambulanciers s'arrachent les cheveux depuis l'instauration des voies olympiques, le 15 juillet, auxquelles ils n'ont pas accès. Une interdiction ayant des répercussions directes sur les professionnels de santé et les patients, au risque de mettre ces derniers en «danger», alerte la chambre nationale des services d'ambulances.

L'organisation des Jeux Olympiques est devenue un enfer pour les ambulanciers franciliens. En janvier, Dominique Hunault, président de la chambre nationale des services d'ambulances (CNSA), tirait déjà la sonnette d'alarme. Sept mois plus tard, la situation reste préoccupante. « Je ne suis pas du tout contre les Jeux, je suis même à fond derrière cet événement, mais force est de constater que les gens malades, la préfecture et les organisateurs des JO s'en fichent complètement car, depuis la mise en oeuvre des voies olympiques le 15 juillet, c'est devenu catastrophique... », témoigne Maxence Jean, délégué régional CNSA d'Ile-de-France. En effet, sauf en cas d'urgence, à la demande du SMUR (Structure mobile d'urgence et de réanimation), les ambulances privées, qui emmènent par exemple votre beau-père à ses séances de kiné, n'ont pas le droit de circuler sur ces voies, réservées à la desserte des sites olympiques et aux seules personnes accréditées.

« A l'heure où je vous parle, environ une vingtaine d'ambulances circulent dans Paris et sa petite couronne. Est-ce que cela change vraiment quelque chose que l'on emprunte ces voies-là, quand on sait que les taxis, qui sont plus de 50 000, sont autorisés à le faire ? », s'agace Maxence Jean. Cette question, il l'a posée jeudi dernier à Laurent Nunez, préfet de Paris, lors d'une réunion en présence de 250 représentants des professionnels de santé. Mais ce dernier l'a semble-t-il balayée d'un revers de la main, selon Maxence Jean : « Ils nous a presque envoyé balader et nous a bien fait comprendre qu'il ne reviendrait pas sur cette décision. » Ce refus de la préfecture d'accorder un laissez-passer aux ambulanciers entraîne de lourdes conséquences pour l'organisation des établissements hospitaliers et pour les patients.

Une situation qui pourrait empirer en septembre

Un monsieur de 83 ans qui se trouve dans l'obligation d'annuler son rendez-vous médical qu'il attendait depuis six mois car l'ambulance est arrivée trop en retard, des transferts inter-hospitaliers reportés ou annulés, une organisation complètement chamboulée dans les hôpitaux à cause des ambulances piégées dans les embouteillages... Voici le quotidien des ambulanciers depuis une dizaine de jours.

Certaines équipes d'ambulanciers qui devaient se rendre dans les zones rouges, qui font partie des périmètres de sécurité des JO, ont même dû rebrousser chemin car elles ne disposaient pas de pass. Seulement un tiers des ambulanciers franciliens privés a reçu le précieux sésame. S'il ne remet pas en cause le travail des policiers, Maxence Jean ne comprend pas pourquoi ils ne peuvent pas obtenir de dérogation.

Mais ce qui turlupine le plus l'ambulancier, ce sont les risques que font courir ces règles de circulation aux personnes souffrantes. « Bien sûr, au quotidien nous ne répondons pas aux urgences, mais nous conduisons des patients qui doivent se rendre à leur dialyse, à leurs séances de radiothérapie, et si elles ratent des traitements parce que nous ne pouvons les amener, quelles seront les complications derrière ? Faut-il attendre que cela devienne une urgence pour nous laisser emprunter ces voies olympiques ? J'ai la sensation qu'ils attendent qu'un drame advienne... », lâche l'ambulancier.

Un sentiment de «marcher sur la tête», que partage Dominique Hunault, président du CNSA, qui craint que la situation ne soit pire durant les Jeux paralympiques : « En septembre, les activités dans les services hospitaliers reprennent de plus belle avec le retour des vacances, il y aura forcément plus de patients que durant l'été, et surtout plus de monde sur la route, ça risque d'être un véritable capharnaüm ». Le dispositif des voies olympiques doit rester en place jusqu'au 13 septembre, avec une courte pause entre le 13 et le 22 août.

